

INDICATEURS ET PROCESSUS POUR REPÉRER LES SITUATIONS DE DANGER PARMIS LES MINEURS EN MIGRATION :

L'EXEMPLE DES ENFANTS VIVANT DANS DES BIDONVILLES

Olivier Peyroux

Ce court article a pour objectif d'apporter des éléments de compréhension et d'observation afin d'améliorer l'identification des mineurs en danger en situation de migration vivant dans des bidonvilles. Il repose sur des données qualitatives collectées lors de la réalisation d'une dizaine de diagnostics dans des bidonvilles en France et sur des recherches antérieures menées auprès de mineurs victimes de traite des êtres humains.

I. Comprendre les risques encourus par ces mineurs liés à l'absence de scolarisation

Afin de recueillir la parole des mineurs, une analyse préalable des principaux risques auxquels ils peuvent être confrontés permet la formulation d'hypothèses et l'identification des situations de danger. Dans le cas des mineurs vivant dans des bidonvilles, la non-scolarisation d'une partie d'entre eux est facteur de dangers multiples. Le travail d'entretien et d'observation, afin d'identifier les mineurs en danger, se portera alors davantage sur ce groupe.

Pour éviter toute interprétation d'ordre culturel, il faut préciser que la majorité des familles d'Europe de l'Est présentes dans les bidonvilles (roms et non-roms) ont scolarisé leurs enfants à l'école primaire en Roumanie. Pour la plupart d'entre elles, l'importance de la scolarisation n'est donc pas à démontrer. Au niveau de l'école primaire, quels que soient les groupes, il n'existe pas d'obstacles de type communautaire à la scolarisation des enfants. Majoritairement, les causes de non-scolarisation sont dues aux « conditions d'accueil » : la précarité, les évacuations répétées des terrains et les refus de scolarisation de la part de certaines mairies. Concernant le collège et le lycée, des réticences existent (notamment pour les filles) parmi certains groupes roms. Elles ne sont cependant pas systématiques et ne doivent pas être perçues uniquement à travers des considérations d'ordre culturel. Des facteurs économiques et patrimoniaux sont à prendre en compte.

Quelles qu'en soient les causes, l'absence de scolarisation expose les mineurs à un certain nombre d'activités dangereuses dont nous exposons ici les principales.

A/ Absence de perspectives professionnelles et développement d'activités dangereuses

En l'absence d'opportunité professionnelle accessible en raison d'une absence de scolarisation suffisante, dès 14-15 ans, afin d'aider leurs parents ou après s'être mariés, les garçons s'engagent dans des activités rémunératrices et souvent dangereuses pour leur santé : la recherche de ferraille, les marchés, les chantiers, les travaux agricoles, la mendicité, la prostitution masculine, les petits vols ou la revente de drogue (plus rare).

Méthode de collecte d'informations auprès des mineurs

L'ensemble des entretiens sur lesquels se fonde l'analyse a été réalisé par l'auteur dans les langues d'origine des mineurs (roumain et serbo-croate), le plus souvent dans un contexte informel. Au cours des dix dernières années, de nombreux séjours dans les communes d'origines des familles à risque ont permis d'identifier l'évolution des formes d'emprise psychologique. L'accès à des enquêtes judiciaires sur des groupes précis a permis de compléter l'analyse et de valider certaines hypothèses.

B/ Structuration des bidonvilles et multiplication des risques

Les difficultés d'accès à l'hébergement social et les expulsions régulières des bidonvilles ont favorisé les rapports de domination sur un même terrain entre les nouveaux arrivants et des migrants mieux installés cherchant à tirer profit de la situation. Des familles se retrouvent alors soumises à des taxes d'entrée pour s'installer dans un bidonville (allant jusqu'à 200 euros), ou à des « loyers » pour bénéficier de l'accès aux toilettes, aux groupes électrogènes, etc. Les terrains servent aussi parfois à certains individus (souvent extérieurs au bidonville) comme lieu de petits trafics (voiture, prostitution, etc.). Les mineurs non-scolarisés vivant sur ces terrains sont alors davantage exposés à des pressions et peuvent se retrouver pris dans ces rapports de domination. Ils présentent davantage de risque d'être recrutés pour diverses activités illicites à partir du moment où ils ne sont pas suivis ou connus des services de protection de l'enfance.

C/ Risques de repli identitaire liés à la situation des bidonvilles

De manière générale, l'absence d'insertion sociale dans la société favorise le poids des règles communautaires dont l'importance était moindre dans le pays d'origine. L'absence de perspective au sein du pays d'accueil entraîne un phénomène de repli identitaire dont les effets semblent contradictoires. La pression familiale et l'absence d'autres cercles de sociabilité (notamment via l'école) peuvent amener à un processus dit d'« enfant des rues » qui implique que le jeune se constitue un nouveau cercle de sociabilité à travers des activités de rue et d'errance. À l'opposé, l'utilisation du mariage endogame comme moyen d'intégration ou de réintégration officielle de ces mineurs au sein de la communauté renforce les risques d'exploitation domestique chez les jeunes filles et d'activité dangereuse chez les garçons car ils doivent accumuler des sommes importantes d'argent afin de couvrir les frais à engager pour célébrer la noce.

D/ Risques liés à l'environnement externe

Il existe aussi des risques liés à des personnes extérieures au bidonville. Cela peut prendre la forme de menaces, d'agression ou d'abus sexuels. L'affaire dite « des mineurs bulgares de Bordeaux » instruite en 2010 en est une illustration. Des mineurs bulgares vivant en squat ont été victimes de pédophiles français qui, pour approcher les enfants, ont commencé par offrir des « cadeaux » à leurs parents. Par la suite, les enfants se sont fait inviter en week-end chez eux. Il leur fut alors difficile de s'opposer aux « services » réclamés par les « bienfaiteurs » de

leur famille.

II. Mécanismes d'emprise psychologique chez les mineurs vivant dans des bidonvilles et indicateurs facilitant leur identification

Si une attention particulière envers les enfants non-scolarisés permet de déceler un certain nombre d'activités dangereuses auxquelles ces mineurs sont exposés, il existe des formes d'emprise psychologique plus difficiles à déceler.

A/ Emprise familiale : la Kamata

La « Kamata », terme serbo-croate d'origine grecque qui signifie « intérêt », utilisé en roumain pour désigner l'usure est une pratique ancienne . Elle est revenue en force au début des années 1990 dans la plupart des pays de l'Europe de l'Est en raison d'un système bancaire défaillant et d'un accès limité aux devises étrangères en lien avec la non-convertibilité des monnaies locales.

Ce système de dette s'est d'abord développé en direction des petits entrepreneurs puis est devenu la principale technique pour piéger des particuliers afin de récupérer leurs biens immobiliers. Ce système a par la suite été adapté à la migration. La Kamata s'est alors développée parmi les couches pauvres de la population roumaine en raison de leur impossibilité d'accès au crédit bancaire. Selon les situations, cette technique d'usure s'adapte et se décline à l'infini. Dans certains cas, l'idée est d'engendrer une servitude pour dettes en prêtant de l'argent à des familles incapables de rembourser en leur demandant de mendier et de faire mendier ou voler leurs enfants pour couvrir les taux d'intérêt.

Dans les situations de migration roumaine, l'exemple classique est le suivant : une famille, au vu des expériences de migration apparemment positives de ses voisins, décide de partir à l'étranger. Elle n'a pas de réseau amical ou familial à l'étranger sur lequel s'appuyer et elle n'a pas non plus d'argent pour financer son voyage. La famille s'adresse alors à un *kamatar* (usurier) qui fixe le prix par personne pour le voyage. Ce prix comprend le transfert à l'étranger, en France par exemple, sur un terrain où vivent déjà d'autres concitoyens. Le *kamatar* fixe les conditions du remboursement de la dette et les intérêts associés en cas de non remboursement avant le terme établi. Cette dette peut s'élever par exemple à 50 € par personne et doubler chaque mois écoulé si elle n'est pas remboursée.

« On est d'autant plus engagé qu'on s'engage librement » : utilisant ce principe quelques jours avant le départ, le *kamatar* demande à la famille si les enfants sont bien inscrits sur les passeports des parents. Ces derniers n'étant pas au courant de toutes les formalités administratives et des procédures ils vont alors s'adresser au *kamatar* pour qu'il puisse s'en occuper. Ces services vont entraîner un coût supplémentaire qui fera augmenter la dette pour la migration. Une fois arrivée en France, la famille devra dans certains cas payer un droit d'entrée ou une somme mensuelle pour la location d'une cabane. Ces dépenses non prévues viendront alors se rajouter à la dette contractée librement au départ. Les modalités de remboursement restent les mêmes, mais la famille se retrouve à devoir rembourser de quatre à dix fois le prix initialement prévu. Généralement, cette dette se reporte sur l'ensemble des membres de la

famille, y compris les mineurs, car la famille est dans un système où la contrainte du temps joue un rôle primordial. Plus la famille rembourse vite, moins elle devra payer d'intérêts. Une fois la dette remboursée, certaines familles constatant que leurs enfants sont plus efficaces que les adultes demandent à ces derniers de continuer à ramener de l'argent afin de participer au prestige familial au pays (pour construire un étage supplémentaire à la maison du village d'origine, les noces du grand frère, etc.). Ainsi, ces parents, qui n'étaient pas partis à l'étranger avec l'idée d'exploiter leurs enfants, se retrouvent après avoir été piégés par ce système de dette, à leur tour en situation d'exploiteurs.

Pour la protection de l'enfance

L'identification de ces situations passe souvent par l'observation. La présence d'enfants qui mendient dans la rue sur des amplitudes horaires importantes est un indicateur relativement fiable. Lorsqu'on discute dans un cadre informel avec ces mineurs, très rapidement on s'aperçoit qu'ils connaissent exactement le montant de la dette à rembourser. Concernant le vol contraint, le caractère réitéré de l'acte doit mettre en alerte sur la présence de tiers qui le contraignent à voler.

B/ Emprise à travers le détournement de pratiques communautaire : le mariage

La deuxième forme d'emprise, que l'on retrouve parmi des familles originaires des pays de l'ex-Yougoslavie et dans une moindre mesure parmi des familles roms roumaines, est la dot transformée en dette. Il s'agit d'un dévoiement de l'institution du mariage dit coutumier. Dans les années 1970 en Yougoslavie, des groupes roms, mais aussi des villageois, ont commencé à montrer leur réussite économique faite à l'étranger à travers l'acquisition de biens ostentatoires : voitures de luxe, grandes maisons, etc. La dot ou le « prix de la mariée » est alors devenu enjeu de spéculation, dénaturant ainsi sa valeur symbolique. À l'origine, la dot est la somme symbolique que la belle-famille paye pour compenser la perte d'un membre de la famille et montrer son respect envers la mariée. Sa dimension patrimoniale entre familles riches est aussi à prendre en compte.

Afin de transformer la dot en mécanisme d'emprise psychologique, la dot versée voit son montant anormalement élevé. Elle se transforme en une forme de dette pour la jeune fille, avec l'objectif de la contraindre à pratiquer des activités dangereuses comme le vol pour pouvoir la rembourser. L'importance de la somme versée empêche dans la plupart des cas la jeune fille de retourner dans sa famille car à partir du moment où la dot a été versée la jeune fille sait que si elle décide de quitter son mari, sa famille devra tout rembourser. Dans certaines communautés, il peut y avoir un tribunal coutumier (appelé *kris*, *stabor*, etc.) qui rajoute une pression supplémentaire sur la jeune fille et sa famille en cas de divorce. S'enfuir de ce système de dette/dot suppose pour la jeune fille de rompre avec sa famille et sa communauté, ce qui explique que cette alternative soit rarement privilégiée.

Récemment, d'autres formes d'exploitation semblent se développer à travers des mariages arrangés destinés à la diaspora. Cela touche des jeunes filles achetées en Macédoine, au Kosovo en Bosnie ou en Serbie pour quelques milliers d'euros (3 à 4 000€), par des intermédiaires qui vont ensuite les revendre à la diaspora macédonienne en Europe. Ce système, dont l'emprise repose là encore sur la dot versée à la famille, permet à la belle-famille d'avoir une belle-fille soumise (d'autant plus qu'elle est souvent jeune, 13/14 ans). La jeune fille entrevoit son futur

mari sur Skype, elle accepte le mariage souvent en raison de la pression familiale ou pour aider financièrement sa famille. Une fois arrivée en France elle se retrouve dans une situation d'isolement voire d'enfermement. Elle n'est pas inscrite à l'école, elle n'a pas de possibilité d'apprendre la langue. Ses gestes et ses allers et venues se font sous le contrôle de sa belle-mère. Le plus souvent, la forme d'exploitation est de type domestique (et pas nécessairement sexuelle). Les mêmes mécanismes liés au remboursement de la dot expliquent l'emprise psychologique de la jeune fille.

Enfin, toujours à travers le détournement du mariage, il existe un autre type de maltraitance provenant du refus par le groupe familial d'une union concrétisée par une naissance. Cette situation peut amener à une forme de séquestration du bébé sur le terrain ou au pays par les parents de la jeune fille afin de l'empêcher de partir retrouver le père de son enfant.

Pour la protection de l'enfance

Afin de repérer ces situations, rarement évoquées par les jeunes filles qui les subissent, l'observation des rapports entre la belle-fille et la belle-mère est un indicateur pertinent. L'autonomie laissée à la belle-fille à l'extérieur est aussi révélatrice de la présence ou non de cette forme d'emprise. Cela peut se traduire par un contrôle très fréquent (toutes les 10 min) via le téléphone portable de la jeune fille quand celle-ci n'est pas accompagnée d'une personne de l'entourage ou l'impossibilité d'avoir un entretien en tête à tête.

Conclusion

Dans la majorité des situations de danger, derrière des stratégies interprétées sous un angle culturel, se cachent des formes de pression financière contraignant les mineurs à la pratique d'activités dangereuses. Si les différentes techniques d'entretien ne suffisent pas toujours à ce que l'enfant aborde ces sujets, l'observation et la connaissance des mécanismes à l'œuvre doivent permettre la construction de référentiels opérationnels destinés aux professionnels de l'enfance afin de favoriser le repérage et l'identification des mineurs les plus à risque.